

Extrait des conditions générales d'affiliation

Avertissement :

Les relations entre le GIE CRCESU et les émetteurs qui en sont membres avec les intervenants affiliés sont régies par les présentes conditions générales et particulières d'affiliation ainsi que par les dispositions applicables du Code du Travail résultant des dispositions de la Loi N° 2005-841 du 26 juillet 2005 et du Décret N°2005-1360 du 3 novembre 2005.

ARTICLE 1

MISSIONS DU GIE CRCESU

Le GIE CRCESU effectue pour le compte des émetteurs de Chèque Emploi Service Universel (CESU) l'affiliation des intervenants, la mise à jour des données les concernant et le traitement des CESU en vue de leur remboursement aux intervenants. Le GIE CRCESU décline donc toute responsabilité concernant les conditions d'émission et commercialisation des CESU par les émetteurs et concernant les modalités d'utilisation des CESU par les bénéficiaires ou les intervenants affiliés.

ARTICLE 2

VALIDITE DES CESU

Il appartient aux intervenants de vérifier que les titres qui leur sont remis et qu'ils transmettent au CRCESU à fin de remboursement (i) ont été émis par l'un des six émetteurs qui en sont membres (ACCOR SERVICES FRANCE, CHEQUE DOMICILE, SODEXHO CHEQUES ET CARTES DE SERVICES, NATEXIS INTER-TITRES, DOMISERVE et LA BANQUE POSTALE), (ii) que ces titres sont stipulés payables en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer ou à Saint Pierre et Miquelon et (iii) qu'il s'agit d'un titre spécial de paiement à valeur faciale pré-imprimée, comportant les deux signes de sécurité indiqués au verso de chaque CESU.

ARTICLE 3

DUREE DE VALIDITE

La date de validité est indiquée sur chaque CESU. A défaut d'indication, chaque titre est valable jusqu'au 31 janvier suivant l'année d'émission indiquée sur le CESU et doit être retourné au CRCESU avant le 28 février suivant l'année d'émission.

ARTICLE 4

REFUS DE REMBOURSEMENT

Le GIE CRCESU ne procédera pas au remboursement des titres invalides ou périmés. Il appartient aux intervenants affiliés de prendre toute précaution au moment de la remise du CESU par le bénéficiaire, le GIE CRCESU ne pouvant être tenu d'une quelconque responsabilité à cet égard.

ARTICLE 5

ACCEPTATION DES TITRES

Des la remise d'un CESU par un bénéficiaire à l'intervenant affilié, ce dernier doit apposer immédiatement sa signature sur chaque titre afin d'éviter la réutilisation des titres en cas de vol et permettre l'identification des titres auprès du CRCESU.

ARTICLE 6

PREPARATION DES TITRES EN VUE DE LEUR REMISE AU CRCESU

L'intervenant doit classer les CESU qui lui ont été remis dans le même sens en vérifiant qu'il a bien signé chaque titre. Afin de permettre un bon traitement des titres, les intervenants ne doivent jamais utiliser d'agrafe, de trombone ou d'adhésifs. Chaque remise de titres est accompagnée d'un bordereau de remise normé, pré-imprimé avec les coordonnées de l'intervenant, dont les trois volets doivent être remplis (déclaration des zones « montant », « quantité » et « date de remise »).

Chèque Emploi Service Universel

Plus d'informations....

Si vous souhaitez plus d'informations sur le mode de fonctionnement des Chèques CESU, vous pouvez contacter un conseiller au :



Ou encore sur le site internet de Domiserve :

www.domiserve.com

Pour contacter le CRCESU



CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME

24, rue saint Esprit
63033 CLERMONT FERRAND Cédex 1

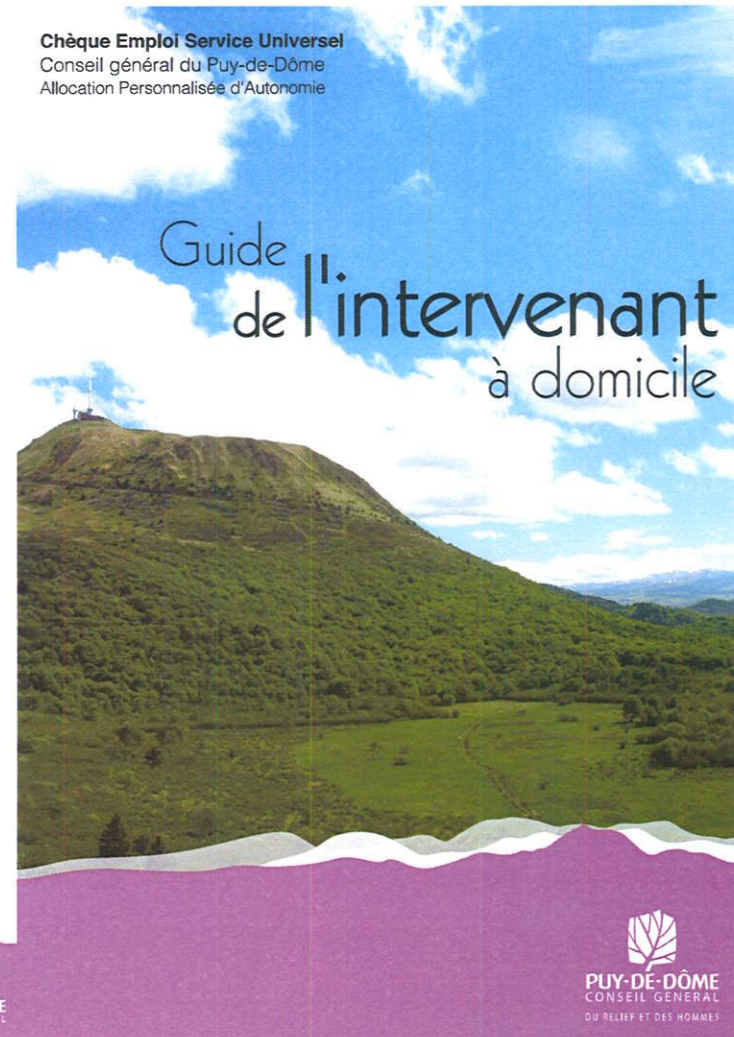
www.cr-cesu.fr

www.puydedome.com



Chèque Emploi Service Universel
Conseil général du Puy-de-Dôme
Allocation Personnalisée d'Autonomie

Guide
de l'intervenant
à domicile



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL
DU RELIEF ET DES HOMMES

Le CESU, votre employeur et vous

Le Chèque Emploi Service Universel préfinancé, qu'est-ce que c'est ?

Si vous êtes aide à domicile auprès d'une personne âgée bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et salarié en emploi direct ou en mandataire, le CESU vous concerne.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations nécessaires vous permettant d'encaisser les CESU

L'APA versée par le Conseil général du Puy-de-Dôme à votre employeur, est désormais délivrée sous forme de CESU préfinancés.

La personne âgée bénéficiaire de ce nouveau moyen de paiement va donc l'utiliser pour payer votre salaire net mensuel.

Modalités d'utilisation

Chaque mois, votre employeur va vous remettre des CESU correspondant au nombre d'heures que vous avez effectuées.

Si la valeur faciale des CESU est inférieure à votre rémunération contractuellement définie, l'employeur devra vous verser un complément de salaire par tout autre moyen de paiement.



Les CESU, ajoutés au complément éventuel, correspondent à votre salaire net.

La mise en place du CESU préfinancé ne modifie en rien votre contrat de travail.

Par ailleurs, votre employeur continue de déclarer les heures effectuées et le montant total du salaire net versé quel que soit son ou ses modes de paiement, au moyen des volets sociaux. Il paiera les charges sociales correspondantes.

Qui doit s'affilier ?

Tout salarié n'étant pas déjà affilié au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU), c'est-à-dire n'ayant pas déjà été rémunéré par CESU préfinancé.

Si vous avez déjà été rémunéré par CESU préfinancé, vous êtes déjà inscrit au CRCESU et vous n'avez aucune démarche à effectuer ; vous pouvez utiliser votre code NAN (Numéro d'Affiliation National) et vos bordereaux habituels.

Comment s'affilier ?

1^{ère} étape

L'affiliation auprès du CRCESU est une obligation préalable à tout paiement par CESU préfinancé. Cette démarche d'inscription au CRCESU est gratuite, nationale et définitive. Vous disposez de plusieurs solutions pour vous affilier :

> Soit en complétant le formulaire d'affiliation détachable, ci-après, et en le renvoyant par courrier dûment rempli et accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :

DOMISERVE - CESU CG63
6 rue André Gide
92320 CHATILLON

> Soit en complétant le formulaire d'affiliation directement sur internet via le site de Domiserve : www.domiserve.com

Le dossier d'affiliation est aussi téléchargeable sur le site CRCESU. Il est à compléter et à renvoyer au :

CRCESU
93738 BOBIGNY cedex 09
L'affiliation est possible en ligne sur le site internet du CRCESU

2^{ème} étape

Dès validation de votre affiliation, le CRCESU vous enverra par courrier ou mail, un code unique d'affilié appelé "Code NAN" (Numéro d'Affilié National) ainsi que des bordereaux spécifiques de dépôt de chèques CESU.

Si vous souhaitez recevoir une aide pour effectuer ces démarches, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique de Domiserve au :

N° Azur 0 810 60 60 63
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Comment encaisser les chèques CESU ?

Vous êtes en possession de Chèques CESU, vous disposez au choix de 3 modes d'encaissement :

> Auprès du CRCESU en envoyant par courrier vos CESU accompagnés d'un bordereau de remise, à l'adresse suivante :

CRCESU
93738 Bobigny cedex 09

Un virement de l'intégralité du montant des chèques sera ensuite effectué sur votre compte bancaire.

> Auprès de votre banque : en déposant les CESU accompagnés d'un bordereau de remise et signés au dos. Votre compte bancaire sera crédité à hauteur du montant des chèques.

Si vous n'avez plus de bordereaux de remise, vous pouvez en commander auprès du CRCESU, par internet (solution à privilégier) ou en appelant le : **0 892 680 662**
(0,34 € TTC par minute - France métropolitaine).

> Via le site internet de Domiserve www.edomiserve.com en déclarant le numéro unique des CESU sur internet (cf. case à gratter des CESU). Un virement sera effectué sur votre compte bancaire dans un délai moyen de 48 heures. C'est la solution d'encaissement des CESU la plus rapide.

Important !

Quel que soit le mode d'encaissement utilisé, toutes vos démarches sont gratuites.

Si votre banque refuse de prendre les CESU : Toutes les banques ont été informées et sont tenues d'accepter les CESU. C'est souvent l'absence de bordereau de remise qui entraîne un refus et donc des retards dans le traitement du remboursement.

Formulaire d'affiliation des intervenants (emploi direct, mandataire)

Vous êtes employé par un particulier et vous allez être payé en Chèque CESU Puy-de-dôme ? Vous devez vous affilier !
Après avoir pris connaissance des conditions générales d'affiliation, vous devez :

Compléter et signer le formulaire d'affiliation ci-dessous pour marquer votre accord/Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), et envoyer le tout au moyen de l'enveloppe T ou directement à l'adresse suivante :

DOMISERVE - CESU Puy-de-Dôme
6 rue André Gide 92320 CHATILLON

Informations relatives à l'intervenant à domicile* : Données obligatoires

Mme Mlle M.

Nom* : Prénom* :

Date de naissance* :/...../.....

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Tel. fixe* : Tel. portable* :

E-mail :

Fait à : Le :/...../.....

Signature de l'intervenant :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'affiliation et les accepter. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur les présentes conditions particulières d'affiliation.

